

Biarritz, 26 mai 1985

Oui à la régionalisation

Le congrès approuve le projet de régionalisation élaboré par les commissions du Conseil d'Administration

Au cours de l'année écoulée, plusieurs commissions composées d'administrateurs, de délégués élus des sociétaires, de directeurs, de cadres des différents centres et bureaux et de représentants syndicaux de la mutuelle, ont mis au point le projet de régionalisation à soumettre au congrès.

Le rapport général (22 pages) remis à chaque délégué depuis plusieurs semaines y était favorable.

Deux grandes questions se présentent à l'esprit :

POURQUOI RÉGIONALISER ?

- Pour valoriser le caractère mutualiste et le fonctionnement démocratique,

- pour rester à l'avant-garde de l'Économie Sociale et mieux communiquer avec les sociétaires.

COMMENT RÉGIONALISER ?

- En modifiant les structures de représentation, un délégué pour 2.000 sociétaires au lieu de un pour 5.000 actuellement,
- en confiant les pouvoirs de gestion à des comités régionaux de 12 à 18 membres nommés par des Assemblées régionales de délégués,

- en laissant au Conseil d'Administration national issu de l'Assemblée Générale composée des 144 membres des comités régionaux, la charge de la représentation de la MACIF, de la coordination et de la

gestion financière ainsi que le pouvoir de contrôle, chaque région restant toutefois responsable de l'équilibre de sa gestion.

Après avoir reçu le message d'encouragement de M. Jean GATEL, Secrétaire d'État à l'Économie Sociale, les délégués sont accueillis par Roger ETCHEGARAY, administrateur originaire du pays basque, en présence de Bernard MARIE, maire de Biarritz.



Photo 1 : 281 délégués assistaient au Congrès de Biarritz; photo 2 : de gauche à droite : Bernard Marie, maire de Biarritz; Roger Etchegaray, administrateur démissionnaire; Pierre Juvin, Vice-président; Jacques Vandier, Directeur Général; Jean Dupont, président et Hélène Weinstock, secrétaire du Conseil d'Administration; photo 3 : le vote : 88 % de oui; photo 4 : une interruption de séance : les discussions vont bon train entre délégués.



Pierre JUVIN, vice-président de notre mutuelle, présente le rapport général, véritable discours-programme dont nous vous rapportons ci-dessous quelques passages particulièrement importants :

« Le mutualisme moderne

Un certain délice

● Il n'est pas possible de vivre avec un certain délice le succès d'une Mutuelle sans se demander si ses structures demeurent encore adaptées à la situation... Ils sont bien imprudents, ceux qui pensent que l'immobilisme peut protéger de tous les risques !...

Pourquoi la régionalisation ?

Pour demeurer fidèle aux idéaux de la Mutualité sans vieillir et sans périr, pour s'adapter aux circonstances et aux contraintes économiques sans pour autant trahir...

Le gigantisme conduit l'entreprise à se développer pour elle-même, sans références à ses sociétaires...

Une conscience des périls.

● Une institution d'économie sociale qui installe en son sein les conditions de sa remise en cause permanente ! Risque de désordre ? Eh bien ce risque, il faut être prêt à le prendre – non par masochisme –

mais 1° parce que nous sommes plus unis que d'autres au départ, 2° parce que le vrai danger serait de ne pas s'inquiéter...

Conserver la capacité de performance

● La création de nos centres de gestion – régionaux, déjà – a été en son temps une innovation remarquable. Il faut aller plus loin, autonomiser nos entités économiques régionales et **les constituer en entreprises...**

● pour conserver la capacité de performance.

Une et multiple

● Une MACIF restant **une** dans le choix mutualiste et **multiple** dans les sensibilités de ses membres... Renforcer l'unité et le pluralisme par la communication.

En conclusion :

● Vous êtes de ceux qui ne s'accommodent d'aucune inertie sur les positions acquises et figées. Je sais donc que dans votre immense majorité vous répondrez oui à cette disposition anticipatrice et futuriste qu'est la régionalisation de la MACIF. Et ce vote historique, que nulle institution n'a jusqu'alors, ne serait-ce qu'envisagé, vous permettra de ne pas manquer le rendez-vous que fixe toujours le destin aux hommes lucides, inventifs et courageux. »

Certains délégués se déclarent opposés au projet. D'autres souhaitent limiter les comités régionaux à un rôle consultatif. Beaucoup craignent une augmentation des frais généraux ou une perte de l'identité MACIF.

Chacun a pu obtenir les précisions qu'il demandait.

Au cours d'un débat passionnant, beaucoup de délégués se sont montrés enthousiastes.

Aussitôt après l'intervention pathétique et convaincante du Directeur Général, Jacques VANDIER, le Président, Jean DUPONT, fait voter à bulletin secret.

A la question : "Voulez-vous que les structures démocratiques de la MACIF évoluent vers la régionalisation, étant bien entendu que les conditions et les modalités en seront débattues ultérieurement et arrêtées à l'occasion d'un nouveau congrès en 1986 ?" 88 % des délégués répondent par l'affirmative :

OUI	245
NON	23
ABSTENTIONS	9
NUL	1
VOTANTS	278

Après le feu vert ainsi donné par le congrès, le processus de la régionalisation, entreprise exaltante mais difficile, peut s'engager dans de bonnes conditions.

LES TÂCHES DE DEMAIN

Dans l'année qui vient, le Conseil d'Administration devra :

- préparer une modification des statuts,
- élaborer une charte institutionnelle qui contiendra les dispositions complémentaires indispensables,
- rédiger un "projet mutualiste" susceptible de rassembler les sociétaires sur l'essentiel.

Au congrès de 1986, les délégués se prononceront sur ces textes.

Il faudra encore surmonter des difficultés. Une telle évolution contrarie les habitudes. Mais ne vaut-il pas mieux les bousculer avant qu'elles ne soient irréversibles ?

